

les différentes portions terminées, l'ontoprise (quant aux lisses et à la maçonnerie) est réalisée au-delà d'un tiers entre Plattsburg et la ligne-frontière du Canada.

Le Conseil de Ville doit s'occuper incessamment de régler la vente du bois de chauffage. Le prix exorbitant de cet article fera bien venir de la classe pauvre toute mesure qui allégera à quelque degré le fardeau que les surenchérisseurs de ce combustible le contraignent de subir.

Samedi dernier, le coroner passa une enquête à l'Hôpital-Anglais de cette ville sur le corps d'un individu du nom de Carman qu'on avait trouvé mort le même jour dans un cab. Cette enquête eut pour résultat le verdict suivant: "mort par la visite de Dieu."

Des améliorations de plus d'un genre se sont exécutées dans notre ville depuis 1850. Quelques-unes des rues commerçantes de la cité ont maintenant un aspect conforme à leur destination. Un progrès industriel d'une très haute conséquence s'est effectué près des bouches du Canal: les machines à moulin le grain s'y sont multipliées; elles fonctionnent par l'eau et la main-d'œuvre qu'elles exigent occupe un nombre d'ouvriers assez considérable.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Le Conseil de Ville n'a point oublié les embellissements sur lesquels on avait compté. Le pavage de la Fontaine et l'opération d'un grillage d'enceinte sur la Place d'Armes, forment un embellissement superbe, en rapport avec l'élegance des édifices que la population catholique, le haut commerce et des particuliers possèdent autour de cette promenade.

Philippe Chalou et Charles Dery, écuyers, nommés conjointement Protonotaires de la Cour Supérieure pour le District; Charles Dery, écuyer, nommé Greffier de la Paix pour le District; Philippe Chalou et Charles Dery, écuyers, nommés conjointement Greffiers de la Cour de Circuit du Circuit de Kamouraska.

Le révérend M. Chiniqy nous a fait part d'une lettre qu'il a reçu d'un respectable négociant de New-York à l'occasion du vol audacieux commis dans cette ville au détriment de M. Achille Chiniqy, à son arrivée récente de Californie.

Mon cher Monsieur, Je viens de recevoir votre lettre au sujet de l'argent qu'on a volé à New-York à M. votre frère, et je m'empresse de vous fournir quelques détails sur des faits semblables qui se répètent si souvent dans notre ville.

M. A. n'est pas la seule victime des associations de voleurs régulièrement organisées qui existent au milieu de nous. Ces sociétés ont des ramifications très étendues dans les principales villes des Etats-Unis, et, tant par correspondances que par émissaires, elles suivent très loin un homme qu'elles ont "marqué."

Si la prudence de l'étranger ou quelque autre cause l'ont protégé dans une ville, il est suivi et reconnu dans une autre; et, s'il n'est pas volé dans son premier voyage, il peut l'être dans un second: enfin, un voyageur qui n'a rien de remarquable comme négocier et qu'il croit porter, dans ses malles, des valeurs considérables, est surveillé de près par ces associations qui comptent dans leurs rangs des domestiques d'hôtels et de maisons privées et même quelques hommes tarés des professions libérales.

Nos tribunaux déroulent quelquefois des tableaux dont les détails tiennent presque du fabuleux; cependant les faits sont là, sous le serment des témoins, — il reste au public à en tirer une leçon d'expérience.

Nos débarcadères sont tous les jours encombrés de filous en habits fins dont les bonnes manières et quelquefois l'apparence de bonne foi et de cordialité égareraient les soupçons du plus défiant.

Ces filous s'adressent, depuis plusieurs mois, de préférence aux Californiens, parce que ces hommes, au milieu du bonheur qu'ils éprouvent à revoir leur patrie, sont plus ouverts aux prétendus sentiments d'amitié et aux congratulations qu'on leur offre à leur retour.

Parmi ces voleurs, les uns vous recommandent telle ou telle maison dont ils se disent les maîtres ou les agents, les autres sont affiliés à des conducteurs de cabs qui vous font faire le tour de la ville pour finir par arriver à deux arpents d'où vous êtes parti.

Avant de livrer les bagages à la porte d'une maison qu'il a quelquefois choisie lui-même, le cabman demande deux ou trois dollars au voyageur, suivant qu'il le croit plus ou moins étranger et sans protection aucune. Voilà comment sont traités, très souvent, des personnes qui n'ont pas l'habitude de voyager et qui arrivent tout à fait étrangers dans notre grande ville de New-York.

Presque tous les Californiens, à leur arrivée ici, sont entourés de prétendus curieux et chercheurs de nouvelles qui, tout en écoutant les légendes de San Francisco, étudient de très près les nouveaux arrivés.

Le voleur intelligent est bon physionomiste; il s'adresse de préférence à l'honnête homme, surtout lorsqu'il le voit parfaitement étranger. Il lui témoigne de l'amitié, l'invite à ne pas se fier à tout le monde, et finit par s'offrir (moyennant une légère rémunération) à accompagner l'étranger et à lui servir d'interprète ou d'ami dans ses affaires. M. A. a, de cette manière, acheté un sac de voyage d'un homme qui l'accompagnait en se disant le propriétaire d'un magasin de valises.

L'homme entra le premier et sans dire mot aux personnes du magasin qui le voyaient faire, il vendit un sac de voyage à M. Chiniqy et sortit ensuite avec ce monsieur, comme s'il sortait de sa propre boutique! C'était tout bonnement un affilié du magasin. Voilà l'homme qui a volé ensuite l'argent de M. votre frère. M. A. retourna au magasin, sur les traces du voleur, — on répondit qu'on ne le connaissait pas! (le voleur) et qu'on ignorait où on pourrait le trouver.

J'ai accompagné votre frère au magasin du sac de voyage et je vous avoue franchement que plus d'un voyageur s'y serait laissé prendre, car le local a tout-à-fait l'air d'un établissement respectable!

Paris a ses "mystères", et New-York a les siens aussi! Si un filon accompagne un homme de la Californie, il lui propose d'aller changer sa poudre d'or, et le conduit tout droit à une maison régulière de Wall street. Ici on offre la valeur réelle de la poudre d'or \$17 1/2 l'once; cependant, conseillé par son ami, le californien refuse ce prix, et, à peine sorti du comptoir, le filon même son homme chez un changeur affilié où le voyageur reçoit en apparence \$18 1/2 à \$19 1/2 de l'once d'or; il croit avoir fait une bonne affaire... il est tout bonnement trompé par de faux poids! Premier vol.

Après avoir quitté le changeur, l'étranger est induit à entrer dans un des Encens de montres, de Broadway ou de Chatham street. On y offre à tue-tête une montre et une chaîne d'or à vil prix. Le filon est étonné de l'économie sacrifiée que va faire l'étranger, il n'y a pas un moment à perdre... s'il avait de l'argent (le filon) ne manquera pas une si belle occasion! Il monte ainsi la tête à l'étranger qui offre quelque chose de plus: la

montre et la chaîne d'or lui restent, il paye... Second vol.

Lorsque la montre et la chaîne ont été joyeusement posées au coin du propriétaire, le filon dit au voyageur: "est-ce de l'or que nous avons acheté?..." Je suis inquiet pour vous, voulez-vous que je vous conduise chez un honnête horloger!"

L'étranger, poussé par la curiosité — et quelquefois pour mieux prouver à son compagnon qu'il se trompe! — le suit avec empressement chez l'horloger qui, quelquefois, demeure tout près du magasin d'encens.

L'honnête horloger à figure plastique, regarde le voyageur, prise sa montre et sa chaîne et lui dit d'un air de sympathie: "monsieur, on vous a trompé, c'est du cuivre doré, qu'on vous a vendu..." L'étranger se décourage, se fâche un peu, mais on le calme; il retourne vite chez l'encenseur, qui, dans l'intervalle, a fermé son magasin! ou changé tout son monde! si bien, que l'étranger ne reconnaît plus une seule des figures qu'il a vues il n'y a qu'un moment.

Voyant ses remontrances inutiles on, en apparence, incompris à la chambre d'encens, le voyageur retourne chez l'horloger, où l'attend son ami. On lui propose un échange, mais avec un retour exorbitant: en désespoir de cause, il cède encore et paie la différence... 3me vol. — Après le départ de l'étranger, la montre de cuivre est renvoyée à l'encenseur, qui s'entend avec l'horloger, et la même montre passe ainsi plusieurs fois des mains de l'encenseur à un nouvel étranger, et de celui-ci à quelque autre horloger affilié on même à celui dont nous venons de parler.

Voilà, Monsieur, les incidents mille fois répétés qui se passent dans nos rues de New-York.

Je connais des personnes instruites et intelligentes des Etats-Unis et du Canada, et même des Européens qui ont avoué des faits à peu près semblables qui leur sont arrivés à New-York. Je pourrais vous nommer ici plusieurs personnes d'influence et de caractère qui, faute d'un peu de prudence, ont été ainsi trompées aux enchères de montres et de chaînes d'or dans Broadway ou Chatham street.

Est-il donc étonnant que M. A., à son arrivée de Californie, ait été marqué par quelqu'un de ces associations de filous pour être leur victime?... La police de New-York a vu des hommes plus âgés et de plus d'expérience que M. votre frère, dévalisés jusqu'au dernier sol, au point de manquer d'argent pour retourner dans leur famille...

Il y a dix mois, un négociant respectable de Panama est descendu dans un des premiers hôtels français à New-York; il s'aperçut par son cabman une malle très lourde dans sa chambre, qu'il ferma avec beaucoup d'attention. Le lendemain matin en ouvrant sa malle, il s'aperçut qu'on lui avait volé \$4,000, (à peu près tout ce qu'il avait), je tiens ce fait de M. Espagnol qui me le raconte lui-même en venant loger dans l'hôtel où j'ai fait sa connaissance.

En présence de tels incidents arrivés en lieux respectables et à des voyageurs expérimentés, est-il étonnant que dans un hôtel comme celui où logeait M. A., dans une maison où il y a plus de 400 chambres sur des passages très étroits et mal éclairés, un filon, à l'aide de fausses clés, ait pénétré dans la chambre de M. votre frère, brisé ses malles et volé son argent et d'autres effets?... La police de New-York vous répondra qu'elle reçoit tous les jours des plaintes de la même nature de la part d'étrangers entièrement dévalisés.

Nous avons des voleurs à New-York qui s'introduisent dans les maisons privées, non pas par les portes et les fenêtres, mais par les toits! Des vols qu'on trouvait d'abord très mystérieux et qu'on attribuait quelquefois à la magie, se sont ainsi commis pendant qu'on avait des gardes de nuit aux portes et aux fenêtres.

Je crois ne pas avoir été indifférent aux malheurs qui se sont arrivés à M. A. — Je l'ai aidé de mon mieux de mes faibles conseils; il n'a pas perdu un instant pour chercher la trace du voleur, mais comment trouver un coupable qui se cache dans une population de 500,000 âmes, lorsque la police elle-même trouve la tâche presque impossible.

Parmi toutes les personnes qui me furent adressées pour la Californie, je n'ai pas vu un seul homme qui annonçât plus d'indigence, de courage et d'aptitude à réussir, que M. A. La fortune, qui l'avait passablement favorisé, l'a malheureusement abandonné au port, mais au moins elles vous laisse un frère affectueux et à sa famille un époux et un père jeune encore, et auquel des succès ultérieurs feront j'espère, oublier les malheurs d'aujourd'hui.

Il serait heureux pour bien des familles, que la Californie pût rendre aujourd'hui (même sans le moindre succès d'argent), le nombre de fils, de pères, d'époux dévoués qui sont tombés sous la flèche indienne, morts de froid ou de faim dans les ravines, ou qui, à leur retour, emportés par la maladie, ont été confiés au froid et terrible lincoln de la mer!

Mariages:

À Québec, le 15 du courant, par Messire J. H. Dorion, cure de Drummondville, M. Louis-Eugène Dionne, marchand de cette cité, à Belle Adèle Gingras, fille de M. Edouard Gingras, aussi de cette cité.

Décédés:

Mardi dernier, au Couvent du Lac des deux Montagnes la Révérende Sœur Marie Catherine Gravel, dite Sœur Herman de la congrégation de N. D., à l'âge de 63 ans, 6 mois, 8 jours, dont elle a passé en religion 47 ans, 8 mois, et 19 jours.

À l'Assomption, le 5 du courant, Georges Mirard Raudoche, enfant de M. J. E. Pelletier, âgé de 2 ans. Le 8 septembre dernier, à St. Louis (Missouri) M. Prudent Dion, marchand, âgé de 28 ans, ci devant de Québec, et frère de M. Joseph Dion, marchand de cette ville.

ANNONCES.

NON RESPONSABILITE DE DETTES.

Le Soussigné, ci-devant de BRACHAUNAIS, maintenant de la paroisse S. GENEVIEVE, prévient le public que JOSEPH BLEAU, son épouse, ayant quitté son domicile sans raisons plausibles, il ne sera responsable d'aucune DETTE qu'elle pourra contracter.

JEAN BAPTISTE DEVOYAU. St. Louis, le 16 octobre 1851.

DUIS RICARD,

AVOCAT: rue voisine de M. Louis Perrault.

Montreal, le 17 octobre 1851.

On demande trois maîtres d'écoles capables d'enseigner l'anglais et le français; les premiers principes d'écriture, de Grammaire et d'Arithmétique. Pour les conditions, s'adresser au R. M. TABARET, Missionnaire à l'ORIGINAL (Ottawa). 14 septembre 1851.

On demande des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa mère. S'adresser au Bureau des Mélanges Religieux.

ACADEMIE

DE ST. ANDRÉ D'ARGENTHEUIL,

COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES,

DISTRICT DE MONTREAL,

CANADA-EST.

SOUS LE PATRONAGE DE NOS SEIGNEURS LES EVEQUES DE MONTREAL.

Le nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande route de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très facile pendant toutes les saisons de l'année.

Le local est salubre et pittoresque; les habitations, récemment érigées, sont spacieuses et commodes. L'éducation que l'on se propose de donner dans cet établissement sera essentiellement anglaise, et d'un caractère tout-à-fait mercantile; le cours d'instruction embrassera, la lecture, l'écriture bien soignée, l'orthographe, la grammaire, la composition, la géographie, l'histoire, l'arithmétique pratique et raisonnée, la géométrie, le dessin linéaire et à tenue des livres. Des soins tout particuliers seront donnés à cette dernière branche, comme se rapportant plus spécialement au but de l'établissement. La langue française, si nécessaire dans ce pays sera enseignée avec tout le soin possible. Les élèves étrangers à cette langue pourront facilement en acquiescer la pratique dans leurs rapports journaliers avec les jeunes canadiens qui fréquentent l'académie.

RÈGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette. Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques. Le prix de l'académie est de \$4 par année scolaire, payable invariablement trois mois à l'avance. Pour plus amples informations on peut s'adresser à Messieurs les Ecclésiastiques de l'Évêché de Montréal et de Bytown, à E. A. MONTMARQUET et W. C. SCHNEIDER, ECRS.; Carillon, ou au Directeur de l'ACADEMIE A ST. ANDRÉ.

S. A. BERNIER, P. TRE. Directeur de l'Académie

N. B. Les classes s'ouvriront au premier octobre prochain.

AUX INSTITUTEURS.

Un jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé le Sr. ANDRÉ D'ARGENTHEUIL. Un qui pourrait remplir l'Office de Chantre, ou bien encore toucher un harmonium se verra très apprécié. St. André, 15 août 1851.

PEINTURES HUILES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et s'empresse de leur informer qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il vendra constamment un assortiment général des meilleures PEINTURES HUILES, BRUSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au no. 97, rue St. Paul, ou au no. 16, rue de l'Inspection, au Faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES.

Montreal, le 13 octobre 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez J. M. LAMOTHE. Libraire

AVIS.

UN MAITRE D'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à S. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. LEFÈVRE, curé de lieu. Montreal, 4 Juillet 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui fera. S'adresser à ce bureau. Montreal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BLAIRFINDIE. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, P. TRE. Blairfindie, 1 septembre 1851.

AVIS.

UN MAITRE D'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à S. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. LEFÈVRE, curé de lieu. Montreal, 4 Juillet 1851.

JOSEPH T. DORVAL,

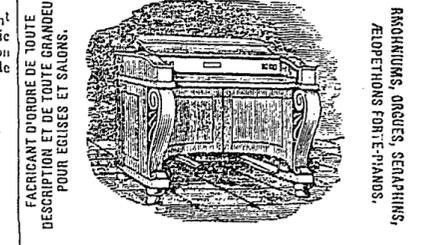
MAITRE-MENUISIER.

ATELIER, à la 4e. maison de l'enclosure Nord-Est de la rue S. CATHERINE, sur la rue des ALLEMANS, entreprend toute ESPECE d'OUVREAGE dans cette ligne, à court avis, à des termes raisonnables, et en s'efforçant toujours d'exécuter les commandes qu'il reçoit de manière à satisfaire les personnes qui lui accordent l'honneur de leur pratique. Mont réal, 23 septembre 1851.

SAMUEL R. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.

FABRICANT D'ORGUES DE TOUTE DESCRIPTION ET DE TOUTE GRANDEUR POUR EGLISES ET SALONS.



LES particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments du genre ci-dessus spécifié, et dont la fabrication supérieure et l'élegance des formes sont d'avance garanties, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art, ont mis le maître de cet Etablissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des ORGUES et des FORTE-PIANOS, et de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'Europe. Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, l'HARMONIUM et le ZELOPHON sont parfaitement de mise, parcequ'ils sont moins susceptibles de dérangement (par la perfection actuelle de leur structure) que les Orgues et les Forte-Pianos, et coûtent très-peu.

N. B. — On refait les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait désolant qui se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construites par des ouvriers du commun qui ont à peine une parcelle des notions qu'exige la FABRIQUE DES ORGUES, et qu'ainsi, lorsque la vérité s'est fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte, — ce n'est sous aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable d'une chose ainsi faite que l'un décore du nom d'ORGUE.

Mont réal, 10 Septembre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. LES MEMBRES du BUREAU DES EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ÉCOLE de l'évêché le 17 octobre prochain à NEUF heures précises A. M. pour procéder à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme. F. X. VALADE, Sec. B. E.

Longueuil, 12 Septembre 1851.

INSTITUT-CANADIEN.

CONCOURS LITTÉRAIRE.

RÈGLEMENTS.

I. — A DATER d'AUJOURD'HUI, 1er mai 1851, un concours est ouvert à la jeunesse du pays, pour un Essai sur la proposition suivante: — Du meilleur emploi qu'un citoyen peut faire de son existence, tant pour la société que pour sa famille. II. — Le concours est ouvert jusqu'au premier Novembre 1851. Les concurrents devront livrer leurs Essais pour cette époque. III. — Le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, choisira en dehors des membres composant l'Institut, trois personnes compétentes, chargées de juger les Essais, et de proclamer celui qu'elles penseront le plus digne d'être couronné.

IV. — Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut, dans sa première séance régulière du mois d'octobre 1851.

V. — L'Essai jugé le plus digne d'obtenir le prix, sera proclamé sur le rapport des juges, dans la séance du 17 décembre 1851, jour anniversaire de la fondation de l'Institut.

VI. — Le prix destiné par l'Hon. P. De Boucherville à l'auteur de l'Essai couronné, consistera en une médaille d'Or, de la valeur de \$10, ou en une même somme d'argent, au choix du compétiteur heureux.

VII. — L'Institut aura le droit de conserver les différents Essais soumis au concours, et pourra les publier dans les journaux.

VIII. — Tout Essai devra être accompagné d'une lettre cachetée contenant le nom de son auteur, laquelle ne sera ouverte qu'après que le prix aura été décerné.

IX. — Toutes correspondances ou explications sur le concours devront être adressées au Secrétaire-Correspondant de l'Institut-Canadien.

P. G. PAPINEAU, S. C. I. C.

Montreal, 11 Septembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui fera. S'adresser à ce bureau. Montreal, 9 Septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de BLAIRFINDIE. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, P. TRE. Blairfindie, 1 septembre 1851.

AVIS.

UN MAITRE D'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à S. GENEVIEVE. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. LEFÈVRE, curé de lieu. Montreal, 4 Juillet 1851.